

Réf: Dossier N° 137008

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « GLORY OPTICAL »

Siège social Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON ATTIE 8
EME TRANCHE, Lot 3993, Ilot 438

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 01/08/2022, et enregistrés au CEPICI le 04/08/2022, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « GLORY OPTICAL »

Objet : LA SOCIETE A POUR OBJET EN COTE D'IVOIRE LA :
LA VENTE DE VERRES ,MONTURES ET ACCESSOIRES
OPTIQUES. .Et pour la réalisation de l'objet social :

- l'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.
- l'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.
- la prise en location gérance de tous fonds de commerce.
- la prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Yopougon, ABIDJAN YOPOUGON ATTIE 8
EME TRANCHE, Lot 3993, Ilot 438

Dirigeant(s) : Mlle EHUIE AKOMA CYNTHIA (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2022-B12-04836 du 09/09/2022 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°39824/GTCA/RC/2022 du 09/09/2022

